

La fiscalité selon François Bayrou

Le candidat de l'UDF a décliné son programme fiscal. Il s'inscrit dans le cadre d'une conception de la politique économique qui fait de la réduction simultanée des déficits et de la dette sa priorité. Pour un regard d'ensemble, il convient donc d'examiner quelle est sa conception de l'évolution des finances publiques avant de nous pencher sur le volet fiscal proprement dit.

Une obsession : l'équilibre des comptes publics

L'axe général de la politique économique développée par François Bayrou est le suivant : un niveau de recettes globalement constant (mais à structure changeante) accompagné d'une réduction des dépenses publiques. Somme toute assez logiquement, François Bayrou avance donc que les prélèvements obligatoires ne baisseront pas en raison de la situation des finances publiques. L'argument avancé est simple : pour équilibrer les comptes et ainsi réduire la dette (c'est-à-dire somme des déficits accumulés), il ne faut surtout pas promettre une baisse des « prélèvements obligatoires » que la situation économique peut, par ailleurs, empêcher d'accomplir.

Le candidat de l'UDF ne s'arrête pas là : il préconise une réduction sensible de la dépense publique et fait de la réforme de l'Etat le levier du redressement des comptes publics tel qu'il est régulièrement promis par les gouvernements successifs. En théorie, les gains de productivité supposés être dégagés par les nouvelles technologies, la recherche de l'efficacité et la souplesse organisationnelle permettraient de réduire la dépense publique. Cette réduction du niveau de la dépense publique, dans un contexte de recettes maintenues à leur niveau actuel, devrait selon lui permettre une réduction de la dette à terme.

En réalité, l'antienne est connue, et on ne peut que relever la vision très « classique » des comptes publics. Ce que l'action de l'Etat peut apporter en termes de dynamisme économique, par la dépense publique (investissements, services publics, soutien de la demande par la redistribution...) est ici fortement minimisé, pour ne pas dire ignoré. Mais surtout, c'est la constance du thème de la réforme de l'Etat, dont la DGI et ses agents connaissent les incidences, qui frappe, alors que les limites des effets supposés apparaissent clairement.

Fiscalité : du Sarko « light » ?

Concernant l'impôt sur le revenu (IR), une mesure est intéressante à examiner et pourrait être creusée : le plafonnement des avantages fiscaux. Inspiré de ce que le gouvernement avait tenté d'instaurer en 2005 (et qui avait été censuré par le Conseil constitutionnel), un tel dispositif permettrait de limiter le coût global des niches fiscales et donc d'augmenter mécaniquement les rentrées de l'impôt sur le revenu. Pour qui défend un élargissement de l'assiette et un poids accru de cet impôt, l'idée est certes intéressante. Elle est cependant soumise à conditions. En effet, un tel plafonnement doit avoir un large périmètre et comprendre l'ensemble des dispositions dérogatoires (réductions d'impôt, crédits d'impôt, déductions) car le plafonnement envisagé en 2005 ne prenait en compte que 16 mesures dérogatoires sur près de 200 existantes à l'IR ! Rien n'étant dit pour l'heure sur la portée de la mesure, on rappellera donc cette condition impérieuse pour ne pas en faire un pur alibi sans réelle portée.

Autre mesure préconisée, bien que trop peu valorisée dans le débat public, l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés au sein de l'Union européenne. Là encore, il s'agit d'une proposition intéressante bien qu'incomplète aux yeux du SNUI. Car, si l'harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés est indispensable, elle ne suffit pas en elle-même. Ainsi, une harmonisation des seules bases rendrait la concurrence fiscale plus facile car plus lisible puisqu'il suffirait alors de baisser les taux sans pour autant jouer sur les effets d'assiette (on sait en effet que les baisses des taux nominaux dits « apparents » ont longtemps été accompagnés d'élargissements de la base, de sorte que le produit final ne soit pas affecté). En clair, harmoniser les bases sans mesure visant, au moins dans un premier temps, à stabiliser les taux, pourrait conduire au résultat paradoxal suivant ; celui d'accélérer la concurrence fiscale !

Sur le reste des projets fiscaux, le candidat de l'Udf avance un schéma « hausse de la TVA/baisse de l'imposition du patrimoine » qui correspond assez bien à la vision libérale de la fiscalité. Certes, François Bayrou ne pousse pas le libéralisme jusqu'au niveau de Nicolas Sarkozy, qui préconise, lui, carrément la suppression des droits de succession et souhaite vider de sa substance l'Impôt de solidarité sur la fortune

(ISF). Le candidat de l'Udf propose en fait un maintien formel de ces impôts qui subiraient cependant une cure d'amaigrissement. C'est là une différence notable à la fois avec le candidat de l'Ump, plus « libéral radical », mais également avec les candidats situés à sa gauche qui, eux, ne préconisent pas de tels allègements. En ce sens, les propositions respectent au bout du compte le clivage fiscal traditionnel précité.

La TVA sociale reste la grande tentation du candidat de l'Udf. Le SNUI a déjà analysé les effets de cet instrument de financement du système de protection sociale, portée essentiellement par les milieux libéraux¹. Il s'agirait en clair de transférer sur les consommateurs, donc sur les ménages, le financement de la protection sociale aujourd'hui partie intégrante du coût du travail. Les tenants et les aboutissants de cette mesure sont complexes, mais les études menées sur le sujet montrent un effet déprimant sur le pouvoir d'achat, la consommation et donc l'activité économique.

Que dire ?

En général, les propositions fiscales constituent un révélateur intéressant puisque le clivage « droite/gauche » réapparaît somme toute clairement dans la comparaison des programmes fiscaux. Finalement, les mesures fiscales portées par François Bayrou sont sans réelle surprise : un coût du travail jugé responsable du chômage, un plafonnement des niches fiscales intéressant mais une vision très « discours dominant » qui fait de la TVA l'impôt central du système fiscal et de la baisse de la fiscalité du patrimoine des mesures phares, telles sont les principales propositions du candidat de l'Udf. Quant à l'Europe, si on se félicite que l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés soit portée, on rajoutera qu'il manque presque l'essentiel : faire en sorte de circonscrire la concurrence fiscale, ce que la seule harmonisation des bases n'autorise pas.

¹ Voir la chronique « La Tva peut-elle être sociale ? » sur le site du SNUI www.snui.fr, rubrique « débat fiscal 2007 ».